

# AMAP du Donjon

## LEGUMES

### CONTRAT D'ENGAGEMENT : SAISON 2023 /2024

#### *Entre le producteur*

**Benjamin Soulard, Le Plateau Bio**  
14 rue des Ereux-Fonville 28210 Le Boullay-Mivoye

#### *Et le consom'acteur :*

**M. ou Mme :** .....

**Demeurant :** .....

**Téléphone (s) :** .....

**Courriel :** .....@.....

**Contenu du contrat :** Le présent contrat est passé entre le consom'acteur et le producteur pour l'approvisionnement hebdomadaire en paniers de légumes & fruits, pendant la période définie en section suivante, pouvant comprendre une période de repos du producteur. Les légumes et fruits sont cultivés dans le respect du label AB et le producteur ouvre les portes de son exploitation à tout contrôle qui serait mandaté par « Amap du Donjon » ou ses ayants droit. La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre d'une part le producteur et d'autre part les consom'acteurs associés au sein de l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) « du Donjon ».

#### **Termes du Contrat :**

**La saison 2023 /2024 débute le 2 Mars 2023 et prend fin le 29 Février 2024.**

Ce contrat entre en vigueur et prend fin à ces mêmes dates et concerne la distribution de

**48 paniers\* dont un double le 14 décembre 2023 pour un montant total de 744**

€

(\*) Répartis sur 47 distributions : Voir, ci-après le calendrier et détails des paiements.

#### **Prix du panier :**

**Le prix du panier est de 15,5 €, en comptant les frais de transport.**

Le calcul du prix du panier est basé sur la division du montant des charges de production par le nombre d'amapiens prévu dans le plan de développement de l'exploitation.

Les frais de transports, susceptibles d'évoluer en fonction du nombre d'adhérent et/ou du prix du carburants, sont réévalués à chaque fin de saison pour la saison suivante).

#### **Mode de paiement :**

Fait en double exemplaire

Le consommateur, faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie, accepte de **régler à l'avance l'ensemble de la récolte par 12 chèques de 62 euros chacun, à l'ordre du producteur et datés du jour de l'engagement**. Les chèques seront conservés au siège de l'Amap du Donjon et remis au début de chaque mois, au producteur.

### Calendrier des distributions\* :

<b>Mars 2023</b> : 2, 9, 16, 23, 30	5 livrés, 4 payés 62 € (compensé Mai)
<b>Avril</b> : 6, 13, 20, 27	4 paniers : 62 €
<b>Mai</b> : 4,11,25	3 paniers <i>livrés</i> , 4 payés 62 € (compensa° Mars )
<b>Juin</b> : 1, 8, 15, 22, 29	5 livrés, 4 payés 62 € (compensé Juillet)
<b>Juillet</b> : 6, 20, 27	3 paniers <i>livrés</i> , 4 payés 62 € (compensa° Juin )
<b>Août</b> : 3, 10, 17, 24, 31	5 livrés, 4 payés 62 € (compensé Déc.)
<b>Septembre</b> : 7, 14, 21, 28	4 paniers : 62 €
<b>Octobre</b> : 5, 12, 19, 26	4 paniers : 62 €
<b>Novembre</b> : 9, 16, 23, 30	4 paniers : 62 €
<b>Décembre</b> : <u>7, 14 (panier double)</u>	3 paniers livrés, 4 payés 62 € (compensa° Aout)
<b>Janvier 2024</b> : 11, 18, 25	3 paniers livrés, 4 payés 62 €. (compensé Février).
<b>Février</b> : 1, 8, 15, 22, 29	5 livrés, 4 payés 62 € (compensa° Fév.)

**\*Remarques : Pas de livraisons le 18 Mai, le 13 juillet, les 21 et 28 Décembre 2023 et le 04 Janvier 2024**

### Organisation des distributions :

Les distributions se tiendront le jeudi de 18h00 à 19h30, selon le calendrier ci-dessus, sous le préau de l'école, 2 rue des Plantes à Gressey (78550).

Le consommateur, conformément à l'engagement pris par « l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne du Donjon » auprès du producteur, assurera au moins trois permanences de distribution pendant la saison. Le consommateur s'engage à venir chercher son panier chaque semaine sur le lieu de distribution. La récolte étant achetée à l'avance, il est impossible de rembourser un panier non retiré. En cas d'impossibilité, il appartient donc au consommateur de faire récupérer son panier par un tiers dont il aura signalé l'identité aux permanents du jour.

Fait en double exemplaire

**Engagements communs :**

**Les adhérents** prendront en compte le partage des risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, animaux ravageurs, maladies etc.) et recevront leur juste part de récolte. Les partenaires s'engagent à faire part au conseil d'administration des soucis rencontrés. **Le producteur** s'engage à être transparent sur le mode de fixation des prix, la provenance des produits et les méthodes de production. Les paniers pourront être complétés en cas de besoin par des partenaires ayant une production biologique ou/et par des produits transformés à base de produits biologiques.

**Le consom'acteur :**

*Déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, notamment le respect de la charte d'Alliance IDF et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur.*

**Date et Signature**

**Le producteur :**

*Je soussigné, Benjamin Soulard, déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, notamment le respect de la charte d'Alliance IDF et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le consom'acteur.*

**Date et Signature :**

*Le 24 Février 2023*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Soulard', with a large, sweeping flourish underneath.

Fait en double exemplaire